

Nouvelle publication (4<sup>e</sup> trimestre 2011)

# Guide technique

2011

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)



Zones humides :  
**évaluation économique  
des services rendus**

*Analyse sur sept sites tests  
du bassin Loire-Bretagne*



Ministère  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable,  
des Transports,  
et de l'Équipement



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

## Connaître les services rendus par les zones humides pour mieux les préserver

Les zones humides procurent des biens et services, dont la société retire des bénéfices directs ou indirects importants. Et pourtant ces zones sont menacées par les activités humaines : l'extraction de matériaux, le drainage agricole ou encore l'urbanisation....

Face à l'importante régression des zones humides dans les dernières décennies, une prise de conscience collective émerge. La nécessité de leur préservation est inscrite dans les politiques nationales et internationales et avec elle la volonté d'améliorer les connaissances sur ces zones et les services qu'elles procurent.

A un niveau plus local, l'amélioration de la connaissance est devenue une nécessité pour répondre aux enjeux opérationnels de gestion, notamment ceux qui découlent du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne. L'orientation fondamentale « Préserver les zones humides et la biodiversité » fait en effet reposer l'exigence de préservation ou de récréation sur la notion d'équivalence des services rendus par les zones humides. Cette exigence est renforcée par le Grenelle de l'environnement qui confie aux agences de l'eau et au Conservatoire du littoral l'acquisition d'ici 2014 de 20 000 hectares de zones humides.

## Comment valoriser les services rendus par une zone humide ?

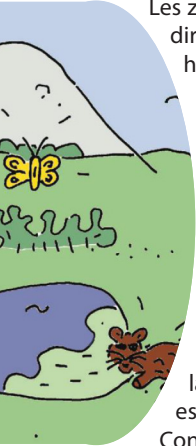
C'est l'objet de l'étude que l'agence de l'eau Loire-Bretagne a confiée au groupement des bureaux d'études ACTeon et Ecovia.

Pour répondre à cette question, l'étude a mobilisé une expertise économique et technique sur sept sites tests.

Les expertises se sont basées sur l'analyse des données existantes, la collecte de données sur sites (entretiens et enquêtes de terrain) mais également la participation des principaux acteurs travaillant en lien avec les zones humides et leur gestion (entretiens et ateliers de partage).

Les sept sites d'études reflètent la diversité des types de zones humides présentes sur le bassin Loire-Bretagne : le Marais breton, les étangs de la grande Brenne, les tourbières du Cézallier, la Loire Bourguignonne, la lagune de la Belle Henriette, le marais de Kervigen, la baie de Saint-Brieuc.

Le guide présente les principaux résultats de cette étude. En valorisant de façon monétaire les services rendus par ces zones humides et les bénéfices attendus de leur préservation, l'analyse économique devient un allié certain pour les politiques de préservation des zones humides.



## Les grands enseignements de l'étude

Pour mieux préserver les zones humides, il nous faut améliorer nos connaissances et notamment :

- comprendre et savoir déterminer la valeur économique des services rendus par les zones humides ;
- analyser les usages dépendant de ces services et comprendre quelles sont les pressions agissant sur ces zones humides (industrie, agriculture, urbanisation) ;
- étudier les moteurs qui ont permis leur préservation ou pourront permettre une amélioration dans le futur ;
- développer une méthodologie robuste qui permette de limiter les problèmes d'agrégation des valeurs inhérents aux méthodes d'évaluation économique de l'environnement. L'objectif est en effet d'obtenir des résultats directement opérationnels : hiérarchisation de l'acquisition de zones humides, détermination des compensations, etc.

## Au sommaire

### **1. Classification des zones humides et typologie des services : vers un cadre d'analyse homogène et opérationnel**

Classification des zones humides : harmoniser les terminologies sur les sites tests

Présentation des services écosystémiques : une typologie qui répond aux besoins de l'évaluation économique

Démarche d'évaluation des services : une représentation des zones humides permettant le transfert des valeurs

### **2. Présentation des résultats par service : données récoltées et méthodes d'évaluation**

Service de régulation : un service épuratoire emblématique

Service d'approvisionnement : de l'abreuvement des animaux à la conchyliculture...

Services culturels : quelle valeur éducative et scientifique associer à la zone humide ?

Biodiversité : une valeur non marchande...

### **3. Quel regard porter sur les valeurs estimées ? une mise en perspective des résultats**

Zones humides et services écosystémiques : des notions connues et maîtrisées par le grand public ?

Pertinence des valeurs évaluées sur les sites tests : quelles valeurs disponibles au niveau national ?

### **4. Annexes méthodologiques**

Tableau de répartition des services rendus par type de zone humide

Présentation détaillée des résultats par site

Détails sur les méthodes des coûts évités, coûts de remplacement et coûts substitués

Détails sur les méthodes à préférences révélées

Détails sur les méthodes à préférences déclarées, focus sur l'analyse conjointe et transfert de valeurs

# Milieux aquatiques

Une publication de l'agence de l'eau à destination des agents, des animateurs et techniciens pour faciliter la gestion et la préservation des zones humides.

Basé sur sept enquêtes de terrain réparties sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, le guide propose des pistes permettant de faciliter les démarches d'évaluation économique de ces milieux divers, complexes, fragiles et extrêmement riches. Il propose également des valeurs monétaires de référence associées aux services et usages rendus sur des sites du bassin Loire-Bretagne.

Il sera disponible sur le site de l'agence de l'eau [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

## Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue du Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
[armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr](mailto:armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr)

## Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
[anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr](mailto:anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr)

## Agence de l'eau Loire-Bretagne

Avenue Buffon - BP 6339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
[webmestre@eau-loire-bretagne.fr](mailto:webmestre@eau-loire-bretagne.fr)

## Délégation Centre-Loire

7 rue Paul Langevin  
45071 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 25 08 40 - Fax : 02 38 25 08 59  
[centre-loire@eau-loire-bretagne.fr](mailto:centre-loire@eau-loire-bretagne.fr)

## Délégation Ouest atlantique

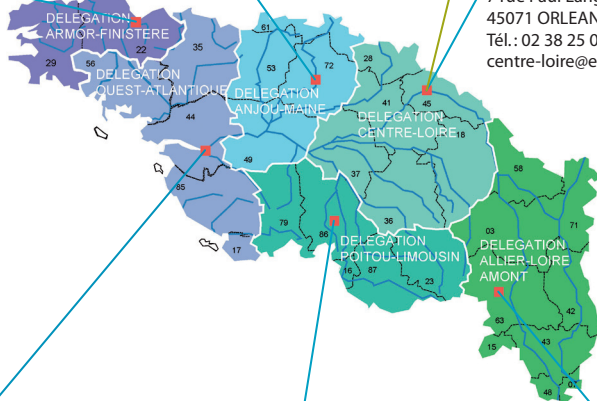
1 rue Eugène Varlin - BP 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
[ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr](mailto:ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr)

## Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - BP 40  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
[poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr](mailto:poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr)

## Délégation Allier-Loire amont

Site de Marmilhat - Sud  
19, allée des Eaux et Forêts  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
[allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr](mailto:allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable